

## EXTRAIT du REGISTRE de la MUNICIPALITÉ de BEAUDÉAN

Le 16 nivôse de la seconde année de la République Française, une et indivisible, les maire et officiers municipaux de la commune de Beudéan, district de l'Adour, assemblés, ayant pris connaissance du mémoire adressé le 19 brumaire dernier à la Convention Nationale par le citoyen Alexis DOLÉAC, curé de la présente commune, à raison de changement de prénom, le dit mémoire à eux renvoyé par le Comité de pétitions comme étant de leur compétence, arrête que conformément à son vœu, le pétitionnaire se nommera désormais Liberté Montagnarde DOLÉAC, au lieu d'Alexis DOLÉAC, que le mémoire, titre de renvoi du Comité de pétition et présent arrêté, seront transcrits mot à mot par le détenteur des registres de naissance dans le cahier de l'année courante, qu'extrait sera affiché dans la commune du lieu accoutumé, et qu'autre extrait sera envoyé au Directoire du district, et ont signé les maire et officiers municipaux de la commune de Beudéan qui ont scu signer, ainsi que le secrétaire, les jour et an que dessus, Pébaÿ, maire, Darribas, officier municipal, Lizan, officier municipal, Bérot, officier municipal, Pébaÿ, secrétaire, signés.

Suit la teneur de la lettre de renvoi du Comité de pétition.

Département des Hautes Pyrénées = aux citoyens maire et officiers municipaux de la commune de Beudéan. Convention Nationale = Paris le 13 frimaire l'an II de la République Française, une et indivisible = le Comité de pétitions et correspondance.

Citoyens, après avoir examiné le mémoire adressé à la Convention par le citoyen DOLÉAC, curé de Beudéan, département des Hautes Pyrénées, qui demande à se nommer Liberté Montagnarde, a été d'avis qu'il vous serait transmis comme étant à votre compétence. Vous voudrez bien accuser réception au Comité.

Le Président du Comité, p.j Audouin, signé

Suit la teneur de la pétition

Pétition à Beudéan, département des Hautes Pyrénées, le 19ème jour du mois de brumaire, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible

Alexis DOLÉAC, curé de Beudéan à la Convention Nationale :

Je suis prêtre, croyant à la communion des saints, mais il en est dont la légende fait mention honorable, que de bons citoyens ne voudraient pas imiter, Alexis qui me fut donné pour modèle en naissant et lorsque je ne pouvais encore choisir par moi-même, et selon moi de ce nombre, il contraste trop avec ce que je dis être comme époux, comme militaire et comme bon curé pour qu'il me soit possible de conserver plus longtemps ce prénom là. Je vous demanderais donc, citoyens représentants, de le changer et de m'en donner un autre, plus moral, plus républicain, plus analogue aux devoirs et aux légitimes goûts d'un bon patriote, que ce qu'il m'a fallu porter jusqu'ici, celui de Liberté Montagnarde me ferait grand plaisir. je viens de faire donner celui d'Egalité Montagnarde à une première fille dont la femme que j'épousais il y a six mois vient d'accoucher. Si jamais cet enfant devient une grande sainte, elle aura réuni les trois mots bien doux à prononcer et qui seront à jamais immortels dans la République : Sainte Egalité Montagnarde.

DOLÉAC, curé, signé

Renvoyé à la municipalité de Beudéan par le Comité de pétition, le 12 frimaire, l'an II de la République, p.j. audoin

Source, bobine 5 Mi 404/ADHP 65